



Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 : Conseil Municipal du jeudi 10 Décembre. P. 3 : Souvenirs de Novembre. P. 4 : Souvenirs de Décembre. Informations Sietrem. P. 5 et 6 : Pages Documentaires.



La Photo du Mois : Le Père Noël en personne à Guermantes... P. 4

*Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal et
l'Equipe Communale
vous souhaitent, ainsi qu'à
vos proches, une excellente
Année 2010*

L'Agenda Guermantais 2010 qui vous a été distribué en décembre, a pu être réalisé grâce aux Entreprises et Commerces partenaires. Merci à eux.



Résultats du Concours, le mois prochain.

ÉTUDIANTS Salons en Janvier

SALON LYCÉE MAURICE RONDEAU

Samedi 30 janvier de 10h à 13h.

SALON ADREP

Vend. 29 et sam. 30 janvier. Espace Champerret. Paris 17. Prix : 5 €. Entrées gratuites disponibles en Mairie. Infos sur le salon : www.adrep-infos.com

SALONS WWW.LETUDIANT.FR

Apprentissage et Alternance du 15 au 17 janvier. Etudes et Carrières Internationales les 29 & 30 janvier. Spécial Informatique et Multimédia les 29 & 30 janvier. Salon des Formations Artistiques les 29 & 30 janvier.

INSCRIPTIONS au Val Guermantes

Septembre à l'Ecole Maternelle !

Futurs parents, futurs élèves, l'Ecole Maternelle sera heureuse d'accueillir de nouveaux petits bouts de chou pour la rentrée. N'attendez pas ! Les inscriptions commencent dès le mois de janvier.

Si vous avez un enfant né en 2007 vous devez l'inscrire dès maintenant pour la rentrée prochaine en septembre. Rendez vous à la Mairie de

vos domicile muni de votre livret de famille et d'un justificatif.

Ensuite contactez Mme Fruchaud la Directrice de l'Ecole Maternelle qui vous donnera un rendez-vous pour venir finaliser l'inscription, avec votre enfant. Téléphonnez entre 14 et 16 h de préférence. La présence des deux parents est souhaitable.

Ne pas oublier un certificat médical, le carnet de santé, la fiche de préinscription de la Mairie et 3 photos d'identité. Le N° de l'Ecole Maternelle est le 01 64 02 22 01.

Une réunion d'informations regroupant parents et futurs élèves aura lieu le samedi 12 juin à 10 h à l'Ecole Maternelle. Merci d'avance et bienvenue.

I. Fruchaud.

SÉCURITÉ

Cyclistes

Il nous apparaît très important d'informer les cyclistes se déplaçant de nuit ou à la tombée du jour, des dangers qu'ils courent et font courir aux autres usagers de la voirie. Portez des vestes fluorescentes et soyez très prudents.

Etat Civil 2ème semestre

NAISSANCES

- Lauraline Léana LARUE, née le 27 juillet.
- Maximilien, Christian, Michel GUER, né le 29 juillet.
- Sarah, Rose, Anne LEMAIRE, née le 2 octobre.
- Maxime, Dominique, André RIFAUD-LAFLEUR, né le 2 novembre.
- Romain, Maxime DELAPORTE, né le 28 novembre.

MARIAGES

- DEUFFIC Luc et HELLIN Marie-Line, le 4 juillet.
- BARBREAU Mathieu et de LA TORRE Hélène, le 10 juillet.
- ETCHRI Jean-Claude et COUTHON Nicole, le 19 septembre.
- BROHART Laurent et GARAUD Sandrine, le 03 octobre.

DÉCÈS

- Paulette, Corentine, Marie REDOT, le 9 juillet.
- Seydou, Nourou KOUYATE, le 30 septembre.

NOUVEAU à Guermantes

Esthétique

Bienvenue à Corinne et à son Institut de Beauté, installé rue de la Madeleine.

Soins de visage et du corps, beauté des mains et des pieds, épilations, maquillage...



Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRÉSENTS : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER, Annie VIARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY.

ABSENT : Thierry RIVIERE.

1) Approbation du dernier compte rendu et élection du secrétaire de séance.

Compte rendu approuvé à l'unanimité. Mme Viard est élue Secrétaire de séance.

2) Décision Modificative n°02/2009.

Vu le Budget Primitif 2009, Le Maire indique que des nouvelles dépenses devant être inscrites en section d'investissement nécessitent l'adoption d'une décision modificative permettant l'équilibre budgétaire par des virements de crédits au sein de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante pour 8 800,00 € (travaux handicapés accès EMP, photocopieur, porte tennis, ballon eau chaude chaudière EMP).

3) Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité - perception de la redevance par le Syndicat d'Electricité et reversement du montant intégral à la Commune.

Sur la base du Cahier des Charges de Concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, signé entre le SMERSEM - EDF BRANCHECOMMERCE-ERDF, et sa clause spécifique sur les RODP, en annexe 1, un Syndicat d'électricité ayant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité peut percevoir la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité aux lieux et places de ses communes membres si celles-ci ont délibéré individuellement pour lui connaître ce droit et si le syndicat a pris note, par délibération concordante, qu'à compter d'une date

convenue entre les communes et le Syndicat, celui-ci percevra la redevance en prenant l'engagement de reverser celle-ci aux dites communes.

La perception de ladite redevance communale par le Syndicat se justifie du fait de la lourdeur du calcul de la redevance (revalorisation annuelle - critère «population» qui doit être impacté par les novations mises en œuvre par l'INSEE en matière de recensement de la population totale applicable au 01/01/2009 et non municipal). Elle permet de faire l'économie de la multiplicité des titres de recettes et limite les coûts de recouvrement. Vu le Décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, Vu la délibération du Conseil Municipal n°13-2009 en date du 28 mai 2009, déposée en Sous-préfecture de Torcy, le 02 juin 2009, fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, Vu l'annexe 1 au Cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, considérant l'intérêt de la Commune de confier le recouvrement de cette redevance au Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit perçue par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne au lieu et place de ladite commune à compter du 1er janvier 2010, redevance actualisée au titre de l'année 2010, moyennant son reversement intégral à la Commune, sans frais de gestion syndicale.

M. Leux, membre du Bureau du SIERSEL, explique au Conseil que le Préfet souhaite que conformément à la loi, un seul Syndicat soit compétent en matière d'électrification pour toute la Seine et Marne. Le SMERSEM va donc remplacer le SIERSEL pour notre Commune. L'obligation légale est en partie respectée pour notre département : l'ensemble des syndicats vont être réunis en deux syndicats (Nord et Sud de Seine et Marne).

4) Montant des tarifs de location de la salle communale EMP par des Associations communales avec animateurs indépendants rémunérés. Et définition des

Associations extérieures à la Commune.

Délibération complétant la délibération n°03-2009.

Vu la délibération n° 03-2009 du 26 mars 2009 fixant le montant des tarifs de location de la salle communale EMP, soit 220 € pour les Guermantais, soit 600 € pour les autres particuliers, soit 100 € pour les Associations extérieures à la Commune. Considérant que l'utilisation de l'Espace Marcel Proust est accordée à titre gracieux aux Associations communales offrant des activités culturelles, ludiques ou sportives à leurs adhérents, considérant toutefois que certaines Associations exercent leurs activités en recourant à des personnes salariées ou dans le cadre des activités professionnelles des membres de l'Association, M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter un tarif horaire de location de la salle pour ces Associations. Considérant par ailleurs, que le tarif préférentiel de location pour les deux jours de fin de semaine accordé aux Associations extérieures doit être précisé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de limiter le tarif de 100 € aux Associations ayant leur siège soit dans une Commune membre de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, soit une Commune située dans le Canton de Thorigny sur Marne ou dans la Commune de Bussy Saint-Georges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, vote un tarif horaire de 2,00 € pour l'utilisation de la salle EMP par les Associations ayant leur siège à Guermantes et exerçant leurs activités en recourant à des personnes rémunérées ou dans le cadre des activités professionnelles des membres de l'Association, décide que le montant des tarifs de location de la salle communale EMP de 100 € est limité aux Associations ayant leur siège soit dans une Commune membre de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, soit une Commune située dans le Canton de Thorigny sur Marne ou dans la Commune de Bussy Saint-Georges, pour l'organisation de leurs assemblées générales ou conseils d'administration.

5) Accord du Conseil Municipal pour la prise en charge par la Commune de l'entretien des végétaux sur les RD 35, entrée Sud et RD 217bis, entrée Est de

l'agglomération.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme voté dans le budget du Conseil Général de Seine et Marne pour les années 2004 et 2005, des sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/heure ont été réalisées sur la RD35, entrée Sud du village, et sur la RD217bis, entrée Est du village. Dans ce cadre, des haies et surfaces enherbées ont été mises en place.

Il avait alors été prévu que la Commune de Guermantes prendrait en charge l'entretien des végétaux à l'issue des deux ans de garantie de reprise. Aucune Convention n'ayant encore été signée à ce sujet entre le Conseil Général et la Commune, M. le Maire présente au Conseil un projet de Convention officialisant cette reprise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge de l'entretien des végétaux (haies et surfaces enherbées) par la Commune, autorise M. le Maire à signer la Convention de gestion afférente.

M. Marchand informe le Conseil qu'après transmission de la présente délibération au Conseil Général, l'ART procédera à une dernière taille avant la remise en gestion effective.

6) Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Signature d'un avenant au contrat d'entretien des locaux communaux avec la société LCG : en plus des prestations du contrat, un lustrage annuel de la salle du Conseil de la Mairie, un décapage et une vitrification annuels du sol de la grande salle de l'EMP et un passage supplémentaire hebdomadaire dans les parties communes de l'EMP.

7) Informations du Maire.

■ M. le Maire informe qu'il a reçu des témoignages de satisfaction quant aux illuminations de Noël qui décorent la Commune en cette fin d'année, louées auprès de la Société Manuelec. Dès la période des Fêtes passées, un devis sera demandé à la Société Manuelec pour une nouvelle convention pour Noël 2010 incluant quelques décors d'arbres en plus.

■ M. le Maire informe qu'un ordre de service a été adressé à l'entreprise TPIDF pour le démarrage des travaux rue Cassiopée. Les arbres seront

retirés avant les Fêtes. Après une interruption du chantier, les travaux de voirie débiteront la semaine du 11 janvier 2010.

M. le Maire informe que le Marché Public des travaux de voirie - aménagements de sécurité sur la RD35 - a été attribué à la Société Jean Lefèvre par la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre. Les travaux démarrent après les périodes de gelée, soit dans la courant du mois de mars 2010.

■ M. le Maire informe qu'après que Mmes Billy et Jousse, auxquelles il a confié le projet, aient rencontré l'entreprise Les Serres de Montjay la Tour, un ordre de service a été envoyé pour la réalisation de nouvelles plantations derrière l'église. Les travaux débuteront mi-janvier.

■ M. le Maire informe qu'il a reçu un nouveau devis pour réaliser un abri en bois (toit + structures de poutres en bois) au dépôt du cimetière afin d'y ranger un véhicule communal et du matériel technique et qu'il a adressé une demande de subvention à Monsieur le Sénateur Michel Houel.

■ M. le Maire informe que les sept bacs à sel ont été livrés et que les agents techniques préparent les fixations afin que tout soit prêt en cas de besoin. M. le Maire rappelle que le salage des deux routes départementales traversant la Commune est de la responsabilité du Conseil Général de Seine et Marne. Toutes les routes communales sont à la charge de la Commune : une convention va être conclue avec Marne et Gondoire pour que le salage des rues André Thierry, Blanche Hottinguer et Paul Claudel soit effectué par une entreprise mandatée par la Communauté d'Agglomération. Les services techniques communaux prendront en charge les autres voies.

■ M. le Maire informe qu'il réfléchit actuellement à une solution pour réglementer, par voie d'arrêté municipal, la circulation des bus et poids lourds dans les rues Paul Claudel et Charles Péguy en période de gel et dégel. Mlle Rouquier signale qu'en effet, il y a des trous importants rue Paul Claudel à la suite des travaux réalisés en matière d'assainissement. M. Marchand répond qu'il a signalé à Marne et Gondoire que l'enrobé provisoire n'avait pas tenu et qu'un nouvel enrobé devait être repris.

■ M. le Maire annonce que l'Association des Anciens Combattants a adressé des remerciements pour la subvention accordée par le Conseil Municipal.



13ème Bourse de miniatures

De nouveau un grand succès pour la 13ème Bourse de miniatures organisée par le Club de Guermentes « A la Recherche des Autos Perdus ». Certains exposants sont avec nous depuis la 1ère manifestation, comme quoi cette Bourse est de qualité, les habitués demandent même à avoir leur emplacement habituel.

La salle Marcel Proust devient trop petite, et nous sommes obligés de refuser du monde, les exposants réservant leur place d'une année sur l'autre.

Arrivée des premiers exposants dès 7 heures, ainsi que quelques acheteurs désirant être les premiers pour faire les meilleures affaires.

Très bonne journée pour les exposants, la crise n'est plus là, la passion de la miniature est toujours présente, à l'unanimité des vendeurs la Bourse de Guermentes fait partie des manifestations où il faut être.

Cette année, c'est le Club CITRO-MINI qui était notre invité. Le Club profite de cette journée, pour exposer à l'extérieur quel-



ques voitures anciennes mais à l'échelle 1 : Traction, Panhard, Peugeot 202, 203, Alpine, Chevrolet Corvette, Austin Healey, Renault 16, Triumph TR4...

12 heures, pause déjeuner, le Club offre l'apéro aux exposants, et propose, à tous, boissons, sandwiches, Hot Dog, saucisses frites...

L'après midi est toujours plus calme, quelques Guermentais nous rendent visite en voisins ou amis, voir même en clients acheteurs.

La prochaine Bourse de miniatures est déjà programmée, notez sur vos agendas le 28 mars 2010.

Texte et photos, J.- Marc DASTE.



La Mairie en direct...

NEIGE ET VERGLAS

► Sept bacs à sel ont été déposés dans la commune. De couleur jaune, ils sont reconnaissables grâce au logo de Guermentes. Ces bacs remplis régulièrement en cas de besoin sont à votre disposition. N'hésitez pas à vous y servir pour saler devant vos habitations.

► En cette période hivernale, les dispositions ont été prises en matière de salage des routes : rappelons que les routes départementales 35 et 217bis doivent être salées par le Conseil Général de Seine et Marne ; en ce qui concerne les routes communales, pour les trois principales artères que sont les rues Blanche Hottinguer, André Thierry et Paul Claudel, nous

avons conclu une convention avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin qu'elles soient salées par l'entreprise Lefèvre, mandatée pour tout le territoire de Marne et Gondoire. Pour les autres rues communales, la Mairie vient de se réapprovisionner en sel de déneigement ; 1 T. 650 a été épanchée mi-décembre 2009 et 1 T. 500 les 7 & 8 janvier 2010.

► Par ailleurs, il est rappelé que les trottoirs et les impasses doivent être dégagés par les riverains eux-mêmes.

VOIRIES

► En raison de l'état des voiries rues P. Claudel et Ch. Péguy (suite au dégel de février 2009 et du passage des bus) et des températures actuelles, le Maire de Guermentes a pris un arrêté en accord avec M. le Maire de Conches afin de mettre

en place des barrières de dégel empêchant l'accès des bus aux rues P. Claudel, Ch. Péguy et G. de Nerval à partir du 6 janvier 2010 pour une période indéterminée. La société AMV a donc mis en place un nouvel itinéraire indiqué sur les arrêts de bus.

► Les travaux rue Cassiopée devaient démarrer le 11 janvier ; ils risquent d'être un peu retardés par les intempéries.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

► Une panne importante a touché notre réseau d'éclairage public dans le secteur des Lilandry entraînant des frais de réparation à hauteur d'environ 1 500 €.

ESPACES VERTS

► Un projet de massif fleuri derrière l'église, à l'arrière droit de la sacristie, a été finalisé et sera réalisé après les dernières gelées.

DIMANCHE 13 Décembre

Écriture de lettres et rencontre du Père Noël



En ce dimanche 13 décembre 2009, les enfants sont venus nombreux (plus d'une trentaine) à l'Espace Marcel Proust pour écrire et remettre en direct leur Lettre au Père Noël.

C'est dans un superbe décor de village de Noël, embaumé par l'odeur alléchante des pop-corn rôtis (un grand merci à Céline et Bruno) que les enfants ont été accueillis, ravis de pouvoir rencontrer le Père Noël.

Arrivant frigorifiés, ils ont vite pu se réchauffer avec un bon chocolat fumant... les adultes, eux, ont également pu déguster un verre de vin chaud aux épices de saison.

Pour cette seconde édition, tous

n'avaient qu'une envie : rêver et retomber en enfance... et ce fut le cas ! Enthousiasme du Père Noël (un grand Merci à lui, d'être venu à Guermentes, en cette période chargée de travail pour lui et ses lutins), du Conseil Municipal et de tous ceux qui ont aidé, heureux de voir la réussite de cet après-midi dans les yeux des enfants...

Lors de ce moment très familial, outre l'atelier « écriture et décoration de lettres », les enfants ont également pu écouter des contes (merci à Danielle et Isabelle) et chanter « Vive le vent », « Mon beau sapin » et autres comptines

de circonstance, en l'honneur de notre invité... d'ailleurs, les grands ont aussi donné de la voix ! Après avoir partagé cette rencontre festive, au son des musiques de Noël, chacun est rentré chez lui, sourire aux lèvres, les poches remplies de friandises (préparées avec art, par Annie et Nathalie, merci à elles) !

Plaisir des enfants... et des grands de poser en compagnie du Père Noël ou de se faire aider à écrire sa Lettre ou de la poster...

Si vous désirez voir les photos, prises en cette occasion par nos photographes (merci à Grégory et Michel), n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.guermentes.info/ Rubrique : « Manifestations » puis « Souvenirs ». Vous pourrez les demander en meilleure définition sur le Mail de la Mairie.

INFOS SIETREM

Les sapins

Après la période des fêtes de fin d'année, certains sapins sont présentés à la collecte. Compte tenu de leur volume et de leur poids, les gros sapins ne peuvent pas être ramassés, ils doivent impérativement être déposés en déchetterie.

Néanmoins, les petits de moins d'1m50 de hauteur, dont le tronc mesure à la base 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement, sous réserve de leur conditionnement en sacs adaptés.

Les horaires d'accueil

Depuis le 1er octobre 2009, les horaires d'accueil des déchetteries ont changé : horaires, type de déchets acceptés et refusés, ainsi que les plans d'accès ci-joints (à insérer dans le journal, merci).

Les déchetteries à la loupe...

Ainsi les horaires d'ouverture ont été élargis afin de mieux satisfaire nos concitoyens.

Nous vous rappelons que l'accès aux 4 déchetteries du SIETREM est autorisé à tout particulier résidant dans le périmètre du SIETREM ! Guermentes en fait bien sûr parti ! Celles de Saint-Thibault-des-Vignes et de Chelles voyant une très forte affluente à certaines heures, n'hésitez pas à vous rendre à la déchetterie de Noisiel ou de Croissy-Beaubourg !

Par rapport à notre Commune, ce n'est pas plus loin (nous avons testé :) et vous gagnerez vraiment du temps (voir plans) !

L'accès aux déchetteries
L'accès aux déchetteries se fait dorénavant par badge ! Cela permet d'offrir un accueil plus

rapide aux usagers, tout en garantissant une meilleure gestion de ces équipements. En effet, le SIETREM pourra ainsi mieux gérer les fréquences de passage, limiter l'accès aux artisans et aux personnes ne résidant pas sur une des communes du Syndicat. Pour l'obtenir, il suffit lors de votre prochain passage, de se présenter au gardien, muni d'une pièce d'identité et de la photocopie d'un justificatif de domicile récent. Etant donné que l'opération débute, le délai pour recevoir sa carte est d'environ 15 jours. A terme, la carte sera délivrée le jour de la demande par le gardien.

Nouvelle déchetterie

Par ailleurs, 1 nouvelle déchetterie, située sur la commune de Chante-loup-en-brie, ouvrira en 2010 !

Résultat du Concours "Faute d'orthographe" du N° 173

Le mot erroné était « **succès** », dans la légende de l'article « Expo de Peinture », page 3, 3ème colonne. Onze personnes ont bien répondu. Le gagnant du Tirage au sort est Monsieur Pamfile Marian. Il recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous pour votre participation ! Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pommme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites. La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse et téléphone) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS PAR TÉLÉPHONE. A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art.